

Département de la Haute-Saône
COMMUNE DE CHAMPAGNEY
BUDGET GENERAL

SEANCE DU 06 AVRIL 2023
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Concernant l'approbation du compte de gestion dressé
par les comptables Monsieur Didier MADRE et Madame Lise GOASDOUE

DCM 2023/04/26

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE,

- Après s'être fait présenter le budget primitif communal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,
 - 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022. En ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à la majorité avec 1 ABSTENTION (D. RANOUX) et 20 POUR, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Fait et délibéré à CHAMPAGNEY, le 06 avril 2023

Etaient présents :

**Mmes MM M.C. FAIVRE - M. JACOBBERGER - B. PY - T. SEGUIN - G. BRIOT adjoints
S. COLLILIEUX - F. LUPFER - P. PARISOT - D. RANOUX - C. LAMBOLEY - V. TRARI
MEDJAOUI - S. LAMBERT - T. SCHLUMBERGER - B. GRANDJEAN - O. HOUILLON -
A. IPPONICH - M. HEQUET**

**Pouvoirs : R. KIFFER a donné pouvoir à P. PARISOT - G. SALVI a donné pouvoir à
M.C. FAIVRE - M. FAIVRE a donné pouvoir à B. PY - P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à
M. HEQUET**

**Absents : C. AMAROT HOUSSARD - Y. TESTON - S. TETOT - Q. COUVREUR - M. BONNET
- C. HOTTINGER**

Pour expédition conforme :

Le Maire

Marie-Claire FAIVRE

